

CAMI: Classes avec apprentissage musical intégré

Le dispositif CAMI vise l'intégration de l'enseignement instrumental et musical, tel que pratiqué au conservatoire, à l'école publique et dans un partenariat inédit avec un modèle de financement extrêmement simple et sans écolage pour les élèves. Il concerne 4 classes de 5P Harnos à 8P.



L'apprentissage instrumental à l'école
CAMI vise d'une part des objectifs à caractère social, de démocratisation de l'enseignement instrumental et de son intégration à l'école publique; d'autre part, il comporte un potentiel de développement pédagogique du fait d'un «groupe classe» homogène et d'une équipe pédagogique présente sur un même lieu et aux mêmes heures. Cette configuration permet une alternance de périodes d'apprentissages spécifiques avec des périodes en inter-instrumental dans des groupes à géométrie variable, ainsi que des échanges entre les professeurs qui connaissent tous les élèves.

Ceux-ci sont considérés comme des élèves habituels du conservatoire. L'écolage est pris en charge par l'école publique et correspond à l'équivalent salaire des 4 heures enseignées par le conservatoire.

Concernant les instruments, les élèves acquièrent leur instrument comme les élèves du conservatoire, une fondation privée aide ceux qui ne peuvent payer cette charge. Les effets sur la classe et l'école semblent bénéfiques tant sur le plan social que sur le plan de l'animation des manifestations scolaires, les récents concerts des élèves en témoignent.

- CAMI a été initié en septembre 2014 avec une classe de 21 élèves 5P et se poursuit en septembre 2015 avec une seconde classe.
- 7 instruments différents sont enseignés à des groupes de 3 élèves sur des périodes de 90' hebdomadaire.
- Un autre jour de la semaine les élèves suivent un cours de formation musicale ou de pratique collective de 90' en demi-classe.
- Les 4 périodes sont prises sur le temps scolaire avec une diminution du temps pour les autres branches, aucun déficit scolaire n'a été constaté.